

Compte-rendu de la réunion des référents de proximité Etablissement Siège - 14 novembre 2024

Début de réunion : 9h00

Fin de réunion : 10h50

Liste des référents de proximité :

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement

Responsable Relat

1. Point sur les effectifs de l'Etablissement Siège

Effectifs

La Responsable Relations Sociales communique les dernières données relatives aux effectifs :

	31/10/2024	31/10/2024	31/10/2024	31/10/2024	
	CDD	CDD	CDI	CDI	Grand Total
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
CAD	15	12	809	609	1445
AMA	5	2	268	101	376
AMN	62	31	332	120	545
NCA	25	19	328	167	539
TOTAL	107	64	1737	997	2905

	AMN	AMN	NCA	NCA	
Dont Alternants	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Total
Apprenti	52	29	7	3	91
Contrat de professionnalisation	3	1	1		5
Total	55	30	8	3	96

Les référents de Proximité signalent les difficultés de projection dans leur vie professionnelle et personnelle que rencontrent certains Cast Members en affectation temporaire. Le Président rappelle que les affectations temporaires peuvent être mises en œuvre pour différents motifs notamment ATMA, affectation temporaire dans le cadre de la mise en place d'un projet et conclusion d'un CDD (en remplacement d'un salarié malade ou pour surcroît d'activité). Pour les deux derniers cas cités, les Cast Members concernés doivent avoir conscience que cette situation n'a pas vocation à durer. La ligne managériale a un rôle à jouer dans la communication afin d'apporter dans la mesure du possible la meilleure visibilité aux Cast members dans ces situations. Dans le cas spécifique de l'ATMA, il s'agit là d'une situation particulière des Cast Members qui sont en période de reclassement.

2. Point d'actualité sociale

La Responsable Relations Sociales présente les dernières actualités sociales :

- **Campagne de vaccins**

Le Service de Prévention et Santé au Travail (SPST) propose à tous les Cast Members de se faire vacciner gratuitement contre la grippe à partir du mercredi 9 octobre 2024. Cette campagne est proposée jusqu'à épuisement des stocks dans tous les centres de premiers soins (First Aid) et ce 7j/7. La Responsable Relations sociales indique aux représentants de proximité qu'il n'est pas nécessaire de prendre de rendez-vous pour se faire vacciner.

- **SEEPH (Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées)**

La SEEPH a lieu du 18 au 22 novembre 2024. Dans le cadre de cet événement différentes initiatives organisées tout au long de la semaine autour de la thématique se dérouleront : conférence/webinaire, stand MDPH, marché solidaire, ateliers Relations sociales précise aux représentants de proximité que le programme peut être consulté 

- **Chèque cadeau**

La distribution des chèques cadeaux de fin d'année par le CSE a lieu dès le mardi 26 novembre. Les Cast Members éligibles percevront : Par salarié : 150 € / Par enfant : 40 € (Jusqu'à 16 ans révolus au 1er septembre 2024). La distribution des chèques cadeaux de fin d'année se dérouleront pour BELLINI à la salle Gare central le : Lundi 9 décembre - 10h à 17h / Mardi 10 décembre - 10h à 17h. Il est prévu la prolongation de la distribution du 12 décembre 2024 au 21 février 2025 au bureau du C.S.E. – Bâtiment ImagiNations de 10h à 16h. La Responsable Relations sociales confirme aux représentants de proximité que le mécanisme d'envoi et de procuration est toujours possible cette année.

- **Congés Payés 2024-2025**

Le Chef d'établissement procède à la lecture de la note relative aux congés payés puis précise qu'elle sera affichée sur les panneaux de Direction de l'établissement à la suite de la réunion.

3. Echanges sur les réclamations remontées par les référents de proximité en application de l'accord CSE selon les thématiques identifiées.

➤ **TELETRAVAIL**

Les référents de proximité souhaitent obtenir des précisions sur l'application de l'article 3.1 de l'accord applicable en matière de télétravail. Le Chef d'établissement rappelle que les dispositions du nouvel accord sur le télétravail sont applicables à partir du 1er janvier 2025. Ainsi à compter de cette date, seuls les Cast Members qui auraient déménagé hors de la région Ile-de-France lors de l'application du précédent accord bénéficient de trois mois supplémentaires pour l'application de nouvelles dispositions conventionnelles. Cette période transitoire est donc strictement limitée à ces situations particulières.

➤ **TRACTS SYNDICAUX**

Les Référents de proximité demandent un rappel des règles sur la distribution des tracts. Le Chef d'établissement indique que conformément aux dispositions conventionnelles applicables, l'affichage doit se faire uniquement sur les panneaux réservés à cet effet. Concernant la distribution en elle-même des tracts, elle est autorisée à toute

heure en dehors de la vue de la clientèle. Elle doit se faire notamment à l'extérieur des bâtiments, à l'entrée et à la sortie de l'enceinte du site de l'Entreprise, soit à l'entrée des différents parkings des salariés.

➤ **RESTAURATION COLLECTIVE**

Les référents de Proximité soulèvent diverses problématiques relatives à la restauration collective. Le Chef d'établissement indique que concernant les quantités proposées, celles-ci suivent les évolutions de fréquentation et seront donc reconsidérées en vue du 1er janvier 2025. Par ailleurs, le volume de places assises (espaces Brioches doré inclus) et l'amplitude horaire des points de restauration est suffisant pour accueillir les Cast Members. Il convient pour ceux qui en ont la possibilité de veiller à éviter les moments de forte affluence.

➤ **UKG**

Les référents de proximité alertent sur des dysfonctionnements lors de l'utilisation de l'application. Le Chef d'établissement explique avoir pris contact avec le service concerné et n'avoir pas de remontées sur ce point au sein de notre périmètre. Récemment des dysfonctionnements côté Opérations ont pu être relevés mais dont la cause était MY ID et non UKG. Il invite les Représentants de proximité à communiquer davantage de précisions sur le service concerné afin de partager le point au service concerné. Les Représentants de proximité indiquent qu'il s'agit davantage de MypeopleDoc et People Ask. Le Chef d'établissement prend le point.

➤ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

Les référents de proximité sont informés du calendrier prévisionnel des réunions RDP pour l'année 2025 qui auront lieu le matin aux dates suivants :

- Jeudi 16 janvier
- Jeudi 6 mars
- Jeudi 15 mai
- Jeudi 24 juillet
- Mercredi 10 septembre
- Jeudi 6 novembre

Le Chef d'établissement rappelle notamment l'importance de transmettre les réclamations en amont afin qu'il puisse y apporter une réponse appropriée aux prochaines réunions.

La proch  aura lieu

Les éventuelles réclamations devront parvenir au Chef d'établissement
au plus tard le Jeudi 2 janvier 2025.

Fin 10h50



Siège